

Magazine
disponible
en version
numérique



FEVRIER 2025 N°02



**SOLIDAIRE AVEC LE
PEUPLE UKRAINIEN**

Le Dechynois



SOMMAIRE

PAGE 2

Retour en images

PAGE 3

De vous à moi

PAGES 4 À 5

Cérémonie des vœux

PAGE 6

Agenda festivités 1^{er}
semestre 2025

PAGE 7

Voyage classe de neige

PAGE 8 et 9

Urbanisme
Permis de louer

PAGE 10

En bref
Agenda

PAGE 11

Expression politique

PAGE 12

Inscription repas des aînés

Retour en images

Nos séniors

Goûter des aînés

Le mercredi 15 janvier, plus de 100 séniors dechynois étaient conviés au traditionnel goûter offert par la municipalité.

A cette occasion, Jean-Michel SZATNY, maire de Dechy et Madame PASTORET, son adjointe ont exprimé leurs vœux pour cette nouvelle année et présenté le voyage prévu par la municipalité.

Celui-ci se déroulera du 03 au 13 mai dans le Morbihan, dans un beau village vacances situé sur la commune de Sarzeau, dans la presqu'île de Rhuys.

Des gites spacieux de plain-pied dans un cadre verdoyant. Visites, excursions, découvertes de spécialités locales (ville de Vannes, La Roche Bernard, Rochefort en Terre, Belle-Île en Mer, marché local ; ostréiculture, musée du cidre...) vous ferez passer d'agréables moments.





De vous à moi

Ce samedi 11 janvier 2025, le restaurant scolaire a fait salle comble pour la traditionnelle cérémonie des vœux. L'occasion pour moi de présenter aux nombreuses personnes présentes mes meilleurs vœux de bonne et heureuse année 2025.

L'occasion également de présenter les actions engagées en 2024 et d'annoncer les projets à venir.

Les travaux de la place de l'Égalité, entamés en 2024, se poursuivront cette année, suivis des travaux de voirie rue de l'Égalité et de l'enfouissement des réseaux.

En 2024, la commune a connu de nombreux travaux d'assainissement et d'eau potable (rue de la République, Robespierre, d'Estiennes d'Orves, Pasteur, Ghesquière, Saint-Ouen, Trappes, entre autres), travaux qui vont se poursuivre notamment rue Célestin Leduc.

La Croix de Pierre va connaître sa 2ème phase de réhabilitation.

Le cabinet Urbycom, retenu par la commune sur appel d'offres pour assurer la maîtrise d'œuvre, travaille actuellement sur le dossier de rénovation urbaine de la cité et devrait nous faire des propositions avant la fin du 1er trimestre. Ces propositions seront étudiées en comité de projet avec nos partenaires financiers que sont l'État, la Région et le Département.

L'étude porte sur le piétonnier de la Croix de Pierre, le futur square, le parvis du collège, le city-stade et la requalification de la rue Martin Luther King, entre autres...

La rénovation énergétique se poursuit. Après la réfection des bureaux de l'hôtel de ville, la rénovation de la salle des fêtes devrait s'achever en juin 2025. Le centre socioculturel et l'école Joliot-Curie devraient également faire l'objet de travaux d'isolation thermique.

Le parc éolien des Moulins, après les derniers essais en fin d'année, est mis en service.

Deux programmes de logements sont prévus sur la commune. Le premier concerne 17 logements locatifs rue Gisèle-Thauvoye porté par Maisons et Cités ; l'autre concerne 25 logements pour un béguinage porté par les Floralys. Enfin, le dispositif de vidéoprotection sera étendu en 2025 avec 16 caméras supplémentaires sur 8 sites de la commune.

Comme vous voyez, les projets ne manquent pas. Malgré un contexte politique national inédit et une situation économique incertaine, je peux vous annoncer que nous serons en mesure d'assurer la continuité des services publics de la commune ainsi que la poursuite des investissements, tout ceci sans augmentation des impôts locaux.

Votre Maire,
Jean-Michel SZATNY

**Jean-Michel
SZATNY**
Maire de Dechy



Mensuel d'informations
De la Ville de Dechy

Le Dechynois

Directeur de la publication :
Jean-Michel SZATNY
Conception :
Service Communication
Impression :
IDJ
Tirage : 2400 exemplaires

Mairie de Dechy
10 place Jean Jaurès
CS 10001
59187 DECHY Cedex
03 27 95 82 00

Cérémonie des vœux

Samedi 11 janvier, plus de 400 personnes ont assisté à la cérémonie des vœux à la population.



Le maire de Dechy, Jean-Michel Szatny, a présenté un bilan des réalisations de l'année 2024 lors de la cérémonie des vœux. Il a souligné les nombreux projets achevés ou en cours, notamment :

· Renovations importantes :

Place d'Égalité : réaménagement complet, incluant l'entrée de l'école Joliot-Curie et un nouveau parking.

Salle des fêtes : rénovation énergétique complète.

Hôtel de ville : amélioration des espaces de travail.

Projets d'envergure :

Projet éolien : installation de 5 éoliennes.

Cité de la Croix de Pierre : réhabilitation des logements et amélioration des réseaux d'assainissement et d'eau potable.

Améliorations des services publics :

Acquisition de nouveaux véhicules pour les services techniques.

Acquisition d'un bâtiment pour accueillir Episol 59.

Événements marquants célébration des 120 ans de l'harmonie municipale, des 100 ans de Dechy-Sports et

des 10 ans du musée d'histoire sociale.

Fête de la pomme de terre, rallye de Dechy, etc.

Le maire a également mis en avant l'importance de la coopération avec Douaisis Agglo et les autres collectivités pour mener à bien ces projets.

En résumé, l'année 2024 a été marquée par de nombreux investissements pour améliorer la qualité de vie des habitants de Dechy, tant en termes d'infrastructures que de services publics.

Résumé des projets pour 2025 à Dechy

Le maire de Dechy a présenté un programme ambitieux pour l'année 2025, axé sur la poursuite des projets entamés en 2024 et le lancement de nouvelles initiatives.

Continuité des projets en cours :

Renovations : Poursuite des travaux de la place de l'Égalité, de la Cité de la Croix de Pierre, de l'école Joliot-Curie et de la salle des fêtes. Ces projets bénéficient de subventions de l'État et du département

Sécurité : Extension du dispositif de vidéoprotection avec l'installation de nouvelles caméras.

Nouveaux projets :

Logements : Construction de 17 nouveaux logements entre la rue Gisèle Thauvoys et la rue d'Estiennes d'Orves.

Enfance : Ouverture d'un Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) à la ferme Jacquart, offrant un espace de jeux et de partage pour les jeunes enfants et leurs parents.

Centre socio-culturel : Rénovation énergétique du centre socio-culturel grâce à une subvention de l'État.

Priorités municipales :

Maintien des classes de neige: Malgré la dissolution du syndicat des Grangettes, la municipalité souhaite maintenir cette tradition pour les élèves de CM2.

Soutien au tissu associatif et aux services publics: Maintien des tarifs abordables pour les services publics et poursuite du partenariat avec la CAF pour le projet social du CCAS.

Un Dechynois à l'honneur : le parcours exceptionnel de Monsieur Varra



Objectifs financiers :

Pas d'augmentation des impôts locaux:

Les projets seront financés sans augmenter la pression fiscale sur les habitants.

Développement durable: Rénovation énergétique des bâtiments publics et extension du dispositif de vidéoprotection.

En résumé, l'année 2025 s'annonce riche en projets pour Dechy, avec une volonté de poursuivre l'amélioration du cadre de vie des habitants, tout en préservant le pouvoir d'achat.

Les priorités sont la rénovation des bâtiments publics, le développement de l'offre de logements, le soutien à l'enfance et à la jeunesse, et la sécurité

Valeurs municipales :

Solidarité: Maintien des classes de neige et ouverture d'un LAEP pour les jeunes enfants.

Développement durable: Rénovation énergétique des bâtiments publics et extension du dispositif de vidéoprotection.

Qualité de vie: Amélioration des espaces publics, construction de nouveaux logements et soutien au tissu associatif.



Monsieur Varra a fait part de l'honneur qui lui est fait.

Monsieur Varra a exprimé sa profonde gratitude envers la ville de Dechy et ses habitants, en particulier le maire, pour l'honneur qui lui était fait. Il a également remercié son ami d'enfance Secci Luigi d'avoir évoqué son parcours auprès du maire.

Monsieur Varra a évoqué ses racines profondes à Dechy, où il a passé une grande partie de son enfance et de son adolescence. Il a décrit la vie dans les corons, les difficultés de l'époque et la solidarité qui régnait au sein de la communauté. Il a souligné l'importance de l'éducation pour son père et l'influence de son instituteur, M. Bultez, qui l'a encouragé à poursuivre des études supérieures.

Carrière à l'INA

Après des études d'ingénieur, Monsieur Varra a rejoint l'INA où il a exercé pendant 43 ans. Il a évoqué les différentes étapes de sa carrière : formateur, producteur de fictions et de documentaires, et enfin directeur du plan de sauvegarde et de numérisation des archives de l'INA. Il a détaillé l'importance et la complexité du projet de numérisation des archives de l'INA, un projet pionnier à l'échelle mondiale. Grâce à ce projet, il a acquis une reconnaissance internationale et a été invité à partager son expertise dans de nombreux pays.

Monsieur Varra a conclu son discours en exprimant sa fierté d'avoir pu contribuer à la préservation du patrimoine audiovisuel et de transmettre son savoir. Il a souligné que cet honneur était une reconnaissance de son travail et de son engagement.

Agenda 1^{er} semestre

2025

MARS

SAMEDI 15 MARS

ABCD70

Repas dansant à la Salle Langevin

VENDREDI 21 MARS

LA PALETTE DECHYNOISE

Vernissage à la salle Langevin

Exposition du 21 au 23 mars

Salle Langevin

DIMANCHE 30 MARS

Repas des aînés.

Restaurant scolaire

AVRIL

DIMANCHE 20 AVRIL

ASSOCIATION LES INCESISSABLES

Loto salle Langevin

Tournoi de Football

International U15

Du 19 au 21 avril

DIMANCHE 27 AVRIL

Journée de la Déportation

MAI

JEUDI 1^{ER} MAI

Cérémonie des médaillés du travail

RESTAURANT SCOLAIRE

ASSOCIATION DE LA MÉMOIRE SOCIALE

DU 5 AU 8 MAI OU 7 AU 11 MAI

Exposition du 80ème

Anniversaire de la fin de la 2de guerre Mondiale. (lieu à définir)

MERCREDI 8 MAI

Cérémonie commémorative de la victoire du 8 mai 1945

WEEK-END DU 17 ET 18 MAI

ASSOCIATION LE PETIT ATELIER DECHYNOIS

Vernissage le 17 mai à midi auberge espagnole

Exposition

JUIN

DIMANCHE 1^{ER} JUIN

Association USD

Loto salle Langevin

DIMANCHE 7 JUIN

Association secours Catholique

Repas salle Langevin

WEEK-END DE LA PENTECÔTE

LES 7, 8 ET 9 JUIN 2025.

Tournoi Euro-Espoirs Basket.

SAMEDI 21 JUIN FÊTE DE LA MUSIQUE

ABE, CHORALYRE et le CHŒUR COLLECTIF animeront la soirée de la fête de la musique.

DERNIERE SEMAINE DE JUIN

Sortie Zoo de Mardyck avec quartier libre l'après-midi à Malo Organisée par les médaillés du travail.



MARCHÉ SEMI NOCTURNE

DE JUIN À AOÛT

Cet été, la municipalité vous propose également un marché semi nocturne mensuel de juin à août. Vous retrouverez toutes les informations utiles dans les prochains numéros du Dechynois, sur le site de la ville, www.ville-dechy.fr ou sur la page Facebook Ville de Dechy.



Classe de neige



"Les yeux pétillants d'excitation, les 48 élèves de CM2 de l'école Joliot Curie ont quitté Dechy le dimanche 5 janvier, direction les pistes enneigées **du Grand-Bornand**. Accompagnés de leurs professeurs, Mme Schaefer et M. Olivier, ainsi que de Sylvie Mille leur AESH, et de quatre animateurs dynamiques, ils ont voyagé de nuit avant de vivre des moments riches en émotions. À leur arrivée, les jeunes skieurs ont été accueillis chaleureusement par Monsieur Le Maire et Mme Parisseaux, Adjointe aux écoles, présents au petit-déjeuner convivial. Pleins d'énergie, ils ont affronté les pistes et ont créé des souvenirs inoubliables.



Activités du centre Socioculturel

ATELIER BIEN-ETRE

Le 24 mars à 14h00

Atelier gratuit

Inscription obligatoire au centre SocioCulturel de Dechy-03.27.95.82.27

Atelier Parents-enfants

6/12 ans

Le mercredi de 9h30 à 11h30

19 mars cuisine

3/6 ans

Le mercredi de 10h00 à 11h00

Le 02 avril : Cuisine

Inscription obligatoire au centre SocioCulturel de Dechy

03.27.95.82.27

CENTRE DE LOISIRS D'HIVER AU CENTRE SOCIOCUTUREL DE DECHY

Les vacances d'hiver 2025 auront lieu du 10 au 21 février 2025.

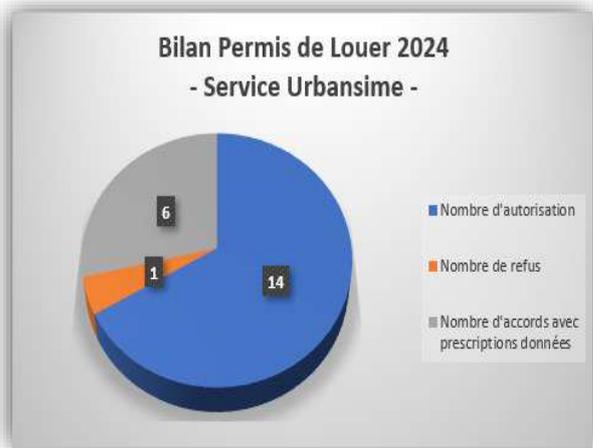
Inscriptions sur i-Noé

Le permis de louer à Dechy : un logement digne pour tous

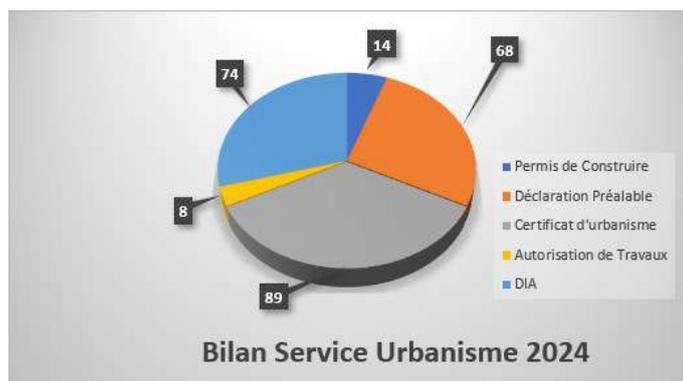
À partir du 1er janvier 2024, louer un logement à Dechy nécessitera une autorisation préalable. Cette nouvelle mesure vise à :

- **Garantir des logements décents et sûrs** pour tous les locataires.
- **Lutter contre l'habitat insalubre** et les logements indignes.
- **Mieux connaître le parc immobilier** de la ville pour des actions ciblées.
- **La date de mise en place du dispositif** (1er janvier 2024).
- **Les objectifs principaux** : logement digne, lutte contre l'habitat insalubre, connaissance du parc immobilier.
- **Le principe de l'autorisation préalable** pour toute nouvelle location.

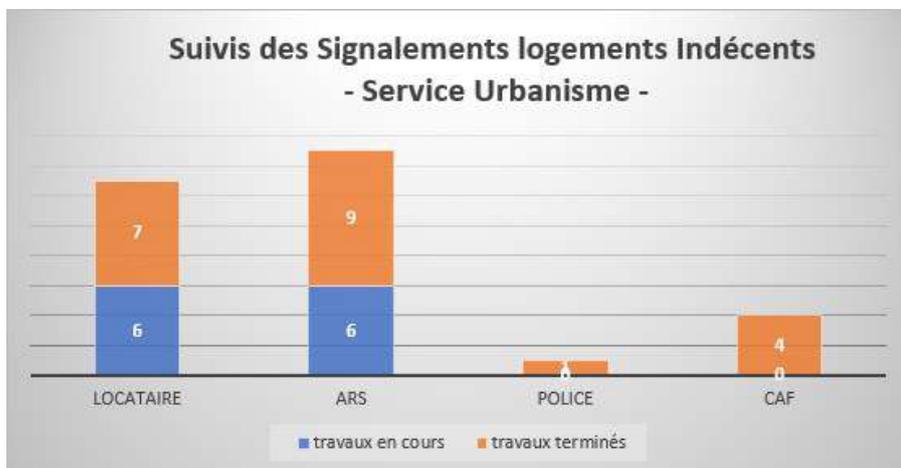
Les bénéficiaires pour tous les acteurs : locataires, propriétaires, ville.



Ce graphique représente un bilan de la 1^{ère} année du permis de louer (depuis le 26 janvier 2024)



Ce second graphique reprend le bilan suite aux interventions du service Urbanisme pour l'indépendance des logements, tu noteras les divers signalements (Locataire, ARS, Police et CAF) et également les dossiers en cours et terminés.



Ce graphique correspond à représentation des dépôts des dossiers de demande d'urbanisme

Quelles sont les démarches ?

1. **Faire une demande** : Le propriétaire dépose une demande en mairie avec un dossier complet (formulaire CERFA, diagnostics techniques, etc.).

2. **Visite de contrôle** : Un agent municipal inspecte le logement pour vérifier sa conformité.

• **Décision** : La mairie donne son autorisation ou refuse la demande en fonction des résultats de la visite.

Quelles sont les rues concernées ?

La liste des rues concernées est disponible sur le site de la ville : onglet urbanisme

Quelles sont les sanctions ?

Louer un logement sans permis peut entraîner une amende pouvant aller jusqu'à 15 000 €.

En résumé

Le permis de louer est une démarche obligatoire pour les propriétaires à Dechy. Il s'agit d'une étape importante pour garantir la qualité du logement et la sécurité des locataires.

Points clés à retenir :

- **Obligatoire** pour certains logements à Dechy à partir du 26 janvier 2024.
- **But** : Garantir des logements décents et sécurisés.
- **Démarches** : Demande en mairie, visite de contrôle, décision.
- **Sanctions** : Amende en cas de non-respect.

Permis de louer

Comment demander votre permis de louer à Dechy ?

1. Préparez votre dossier:

o Formulaire

CERFA:

Complétez le formulaire spécifique (n°15652*01).

o document téléchargeable sur www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R47394

o Dossier de diagnostic technique (DDT):

Rassemblez tous les diagnostics obligatoires (DPE, CREP, amiante, électricité/gaz).

o Déposez votre demande:

o **En personne:** Au service urbanisme de la mairie de Dechy.

o **Par courrier:** En recommandé avec accusé de réception à l'adresse du service urbanisme.

o **Par email:** À l'adresse urbanisme@ville-dechy.fr.

o Réception du récépissé:

o Si votre dossier est complet, vous recevrez un accusé de réception.

o Visite de contrôle:

o Un agent municipal viendra inspecter votre logement pour vérifier sa conformité.

o Décision de la mairie:

Vous serez informé par écrit de la décision (autorisation ou refus). En cas de refus, des travaux pourront vous être prescrits.

Points importants à retenir:

• **Documents obligatoires:** Le formulaire CERFA et le dossier de diagnostic technique sont indispensables.

• **Délai:** Vous avez un mois pour compléter votre dossier si des éléments manquent.

• **Sanctions:** Louer sans permis peut entraîner une amende.

Cadre juridique • La loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite « loi ALUR » et son décret n° 2016-1790 du 19 décembre 2016 relatif aux régimes de déclaration et d'autorisation préalable de mise en location, renforce la lutte contre l'habitat indigne, en permettant aux collectivités désireuses, de mieux contrôler la qualité du parc locatif sur leur territoire. • Par délibération du 29 septembre 2022, le conseil municipal a institué le permis de louer et de diviser, avec un régime d'autorisation préalable à la mise en location sur le secteur défini. A la suite de la délibération de la commune, Douais Agglo a instauré à titre expérimental l'autorisation préalable de mise en location et du permis de diviser en date du 6 juillet 2023. Suite à celle-ci et après le délai de 6 mois de publicité, ils seront mis en place sur la commune de Dechy à compter du 26 janvier 2024

CHANGEMENT
DE GAZ

Le réglage des équipements gaz
a débuté dans la commune

GRDF



De décembre 2024 à début octobre 2025
Réglage des équipements gaz



Début octobre 2025
Bascule en gaz H pour votre commune



Vous serez accompagnés par GRDF.

Un courrier GRDF envoyé depuis décembre 2024 vous informe de la procédure à suivre pour la dernière étape avant la bascule :

De décembre 2024 à début octobre 2025, les chauffagistes partenaires vont prendre rendez-vous avec vous pour procéder aux réglages de vos appareils et au changement du détendeur.

Puis début octobre 2025 a lieu la bascule en gaz H.

BON À SAVOIR

Vous devrez «accueillir» les professionnels du gaz mandatés par GRDF pour que ces derniers puissent intervenir lors des réglages des appareils gaz

En bref

Arrêté municipal de circulation dans toutes les rues de la commune N° 2024-343-S

En raison de travaux d'entretien, de réparation ou d'inspection des réseaux en domaine public, le stationnement et la circulation seront restreints au droit des véhicules des sociétés du 1er janvier au 31 décembre 2025. Ces restrictions ne s'appliquent pas aux véhicules de secours. Les véhicules en stationnement gênant seront enlevés à la diligence des services de police.

Délibération N°2024-12-90

Droits concernant les jardins ouvriers. Le loyer annuel est fixé pour les Dechynois à 30 euros et pour les extérieurs à 60 euros, la parcelle, à compter du 1er janvier 2025.

Renovation réseau d'eau potable



Du 27 janvier au 07 mars 2025, L'Entreprise E.H.T.P. est autorisée à procéder aux travaux mentionnés ci-dessus rues Célestin Leduc, de l'Égalité et Jules Guesde à DECHY.

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes : - Rue Célestin Leduc : route barrée – interdiction de stationner - Rue de l'Égalité : circulation alternée par feux tricolores et limitée à 30 km/h – interdiction de stationner - Rue Jules Guesde : circulation alternée par feux tricolores et limitée à 30 km/h – interdiction de stationner
Arrêté N° 2025-n°020-S

Agenda

Ouverture du LAEP Lieu Accueil Enfants Parents

Depuis le 09 janvier 2025 le LAEP vous accueille à la Ferme Jacquart.

L'équipe accueille les familles dans une salle entièrement dédiée aux tout-petits pour un moment de jeux, de partage et d'échanges..

Accès gratuit-sans inscriptions

Vente de graines potagère Maison des associations

Permanence les samedis 01 et 08 février 2025.

Collection potagères : 15 euros

Pois et haricots : 8 euros

Pour tous renseignements contacter M Guenez au 06.15.86.49.14

Inscription pour une sortie au salon de l'agriculture 2025 (Porte de Versailles à Paris)

Sortie prévue le mercredi 26 février

Organisée par l'association « les Médailleurs du travail »

Inscriptions tous les jeudis de 9h00 à 11h00

Maison des Associations au 1^{er} étage
(rue Jules Guesde à Dechy)

Tarifs :

Adhérents : 30€ (inscriptions à partir du 5 décembre)

Non-adhérents : 40€ (inscriptions pour les dechynois à partir du 19 décembre et pour les extérieurs à partir du 9 janvier)

Repas dansant Organisée par l'ABCD 70

Samedi 15 mars

Salle Langevin

Dates d'appel à candidature à un poste d'animateur ou de directeur pour les accueils de loisirs d'été

Les dossiers de candidature sont à retirer à l'accueil du centre socioculturel à partir du 3 mars et à rendre au plus tard le 28 mars 2025.

GROUPE MAJORITAIRE «POUR DECHY, CONTINUONS ENSEMBLE» - 22 ÉLUS

En 2025, tout comme les précédentes années, dans notre monde en évolution continue, notre engagement en faveur de la solidarité reste plus que jamais essentiel. Ensemble, nous devons bâtir une société où chacun a sa place, où l'entraide et le soutien mutuel sont au cœur de notre action.

Notre groupe majoritaire s'engage à défendre des valeurs de justice sociale, d'égalité et de respect. Nous croyons fermement que chaque habitant mérite d'accéder aux services publics de qualité, à une éducation équitable et à des opportunités de développement personnel et professionnel.

Fin 2024, un lieu d'accueil enfants-parents (L.A.E.P) a vu le jour au cœur de la ferme Jacquart, il vous est accessible en libre adhésion sans aucune condition, le jeudi matin avec votre ou vos enfants de moins de six ans. Vous pouvez également participer à ces temps d'échanges et de partage si vous êtes enceinte et que vous voulez vous imprégner des lieux.

Une réflexion est menée ,étayée d'une analyse des besoins sociaux, pour équiper la ville d'un établissement accueillant un jeune public de type E.A.J.E L'idée serait de pouvoir proposer un service d'accueil et de garde de qualité à destination des tout-petits et des jeunes enfants, âgés de moins de 6 ans. Ces accueils sont effectués en journée ; de manière temporaire et occasionnelle ou au contraire, de manière régulière sous la responsabilité bien sûr de professionnels de la petite enfance.

Nous aurons l'occasion de vous en parler à nouveau, après le rendez vous posé avec la protection maternelle infantile qui doit nous guider sur la faisabilité du projet . Un vif intérêt est d'ores-et-déjà marqué pour que Dechy se dote d'un tel équipement qui viendrait compléter notre palette de réponse aux besoins des habitants.

Ensemble, continuons à construire une commune où la solidarité n'est pas seulement un mot, mais une réalité vécue par tous.

Toujours avec la même détermination

Pour le groupe majoritaire,.

GROUPE MINORITAIRE «UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE» - 7 ÉLUS

Chères Dechynoises, chers Dechynois,

Nous souhaitons vous informer que désormais l'équipe de l'opposition municipale (E.V.E) ne s'exprimera plus tous les mois dans le Dechynois, mais uniquement, après chaque réunion du conseil municipal ou en cas de sollicitation de la part de la population.

Nous tenons à renforcer notre engagement envers la population.

La transparence et la communication avec l'ensemble des Dechynois reste nos priorités

Chacun d'entre vous compte, et nous serons toujours disponibles pour vous écouter et vous représenter.

De plus, nous restons à votre disposition pour répondre à toutes questions ou préoccupations que vous pourriez avoir.

Vous pouvez nous suivre sur notre page facebook ou par mail.

Le groupe d'opposition
"Une Equipe à Votre Ecoute"

Inscription au repas des aînés

La municipalité est heureuse d'inviter les Dechynois âgés d'au moins 65 ans au 1^{er} janvier de cette année, au repas dansant annuel qui leur est réservé, le **dimanche 30 mars 2025 à 12h**, à la **salle du Restaurant scolaire (rue Célestin Leduc)**

**Inscription obligatoire en déposant le bulletin d'inscription ci-dessous en Mairie,
avec un justificatif d'identité jusqu'au vendredi 14 mars 2025**



INSCRIPTION AU REPAS DES ANCIENS 2025	
MONSIEUR/MADAME	MONSIEUR/MADAME
Nom	Nom
Prénom	Prénom
Né(e) le	Né(e) le
Adresse :	
Numéro de téléphone :	
Merci de venir:	
• me chercher à mon domicile le midi : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
• me ramener à mon domicile le soir : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	

La ville de Dechy réalise un traitement de données à caractère personnel afin de gérer les inscriptions au repas des aînés. Ce traitement repose sur un formulaire, à savoir « Inscription au repas des anciens 2024 », conclu entre la Ville de Dechy, ses services et les seniors Dechynois. Ces données sont conservées 3 ans et sont destinées à l'usage exclusif du personnel municipal habilité.

Conformément à la loi informatique et liberté modifiée du 6 janvier 1978, vous disposez sur vos données d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition, que vous pouvez exercer auprès de la mairie ou du délégué à la protection des données à dpd@douaisis-agglo.com. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.